

Concours section : BIBLIOTHECAIRE EXTERNE BIBLIOTHECAIRE EXTERNE

Epreuve matière : COMPOSITION

N° Anonymat : A000008080

Nombre de pages : 8

(Remplir cette partie à l'aide de la notice)

Concours / Examen : FBE

Section/Specialité/Série : R0000

Epreuve : 102

Matière : 0430

Session : 2018

CONSIGNES

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuille officielle, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Numérotter chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuille officielle. Ne joindre aucun brouillon.

Composition: « Culture et gratuité »

Dans son programme présidentiel, Emmanuel Macron proposait la mise en place d'un Pass Culture, pass annuel de 500 euros pour les jeunes, leur permettant d'accéder « gratuitement » à des spectacles, à diverses manifestations culturelles d'institutions partenaires du projet. Cette idée est inspirée de l'exemple italien. Le projet repose sur l'idée très largement partagée au sein du monde politique, et privée de longue date par la gauche française, selon laquelle l'accès à la culture passerait principalement par la gratuité, en particulier pour certaines catégories de la population. On s'interroge en effet sur la pertinence des publics non-frequentants, des « non-publics », face à l'offre culturelle pléthorique en France aujourd'hui.

On peut comprendre le mot « culture » au sens large mais non maximal des créations à voir, lire, écouter, une culture présente dans un ensemble d'institutions telles les salles de spectacle, les musées, les bibliothèques. La gratuité est à comprendre au sens de gratuité totale, d'accès sans payer à une production culturelle. La question du rapport entre « culture et gratuité » est sous-tendue par les questions de l'accès à la culture, des politiques culturelles, et en fait surtout des publics de la culture.

On se demandera si la gratuité est un moyen d'agir efficace pour permettre l'accès de tous à la culture, dans une République où tous les citoyens sont libres et égaux en droits. Il s'agira d'abord de mentionner que culture et gratuité sont historiquement au cœur des politiques culturelles. Toutefois, la gratuité nécessaire, n'est pas suffisante pour garantir l'accès à la culture à tous. Enfin, la gratuité doit s'inscrire dans des projets globaux, à l'échelle des institutions elles-mêmes, et des territoires. Les projets devraient inclure une politique de médiation.

Le problème de l'accès à la culture a été au cœur des politiques culturelles du XX^e siècle, et ce dès l'entre-deux-guerres avec le Front populaire. Cette préoccupation est encore d'actualité. La gratuité a été un des moyens privilégiés utilisés par l'Etat, puis à partir des années 1980 et de la décentralisation, par les collectivités territoriales pour apporter

Concours section : BIBLIOTHECAIRE EXTERNE BIBLIOTHECAIRE EXTERNE

Epreuve matière : COMPOSITION

N° Anonymat : A000008080

Nombre de pages : 8

(*) Gallica, qui offre des millions de documents numérisés gratuits, en libre-accès, dispense pour son marché de numérisation de moins d'un budget de six millions d'euros. 5,5 millions sont pris en charge par le CNL.

une solution à ce problème.

L'utilité, l'efficacité de cette politique sont régulièrement remises en cause, notamment en contexte de crise économique. La gratuité demande en effet un très fort engagement de l'Etat et des collectivités territoriales. La culture en France repose sur un ensemble de subventions dont elle est en partie dépendante. Sans les fonds du CNL, le Centre national du livre, les bibliothèques devraient solliciter un droit d'entrée de leurs publics, afin de pouvoir aux cours internes et de municipales maintenir leurs collections. Elles sont d'ailleurs payantes dans de nombreux pays européens, notamment dans les pays nordiques qui suivent pourtant souvent de modèles dont on s'inspire. (*)

Les nombreux événements culturels gratuits organisés annuellement, comme la Fête de la musique, les Journées européennes du patrimoine ou la Nuit de la Lecture n'existeraient pas sans la soutien financier apporté par l'Etat, notamment par le Ministère de la Culture. La gratuité repose donc sur une volonté politique, sur un « Etat culturel » qui s'engage financièrement par des aides. Ainsi, les premiers demandes de mois ce sont les musées nationaux qui bénéficient de la gratuité, tel le Musée Gustave Moreau, inscrit parmi les « Maisons des Illustres ». Les 1% du PIB consacrés à la Culture sont une exception.

Si l'Etat s'engage en faveur de la gratuité pour la culture, c'est car celle-ci répond à un ensemble de valeurs proônées par la République. On peut remarquer que les politiques culturelles le grande ampleur menées en faveur de la gratuité sont souvent associées à la gauche. Ce fut le cas lors de la présidence de François Mitterrand, qui a encouragé de grands projets de restauration (Rambilly), de construction (la BNF d'Auguste Perret), mais aussi des actions plus « populaires ». En effet, la gratuité repose avant tout sur le principe d'égalité. Elle vise une culture ouverte, partagée, une culture pour tous. Mais la culture fait partie des droits fondamentaux de tout citoyen, inscrits dans la Constitution de 1948. L'idée sous-jacente est la nécessité de la culture dans la formation et la socialisation de citoyens libres et responsables. La culture est censée favoriser l'entente, la cohésion nationale, en même régulièrement mis au cœur de l'actualité lorsque il s'agit de « défendre » la solidarité nationale. Ainsi, depuis les attaques contre Charlie Hebdo en janvier 2015, la culture est présentée comme un rempart face au terrorisme terroristes. Le sujet a d'ailleurs fait l'objet d'un éditorial de l'ancienne ministre de la Culture, Audrey Azoulay.

Les politiques culturelles en faveur de la gratuité semblent justifiées dans la mesure où elles ont des retombées positives sur la fréquentation des institutions culturelles. La Fête de la musique mise en place par Jack Lang rencontre chaque 21 juin un très fort succès. Elle attire tous types de publics et célèbre la musique sous des formes très diverses : il y en a pour tous les goûts, et ce gratuitement. Elle a d'ailleurs été exportée dans de nombreux pays européens. De même les

Journées européennes du patrimoine en septembre accueillent chaque année un nombre plus important de visiteurs, et permettent même l'accès exceptionnel à des institutions habituellement fermées au public. On peut par exemple visiter les sous-sols de la Banque de France, où se situent, dans un bunker, les réserves en or de l'Etat. La gratuité & permanente de nombreux musées et des retombées réelles, notamment sur certains tranches de la population. Ainsi la gratuité des musées pour les moins de 26 ans (environ) bénéficie effectivement ^à l'âge aux étudiants. Dans ce cas particulier la gratuité permet à des personnes qui ne fréquenteraient pas les institutions culturelles sans elle, ou peut-être qui les fréquenteraient moins, d'avoir un accès facile à la culture. L'Opéra national à l'inverse est beaucoup moins fréquenté par les jeunes étudiants qui n'y bénéficient pas de la gratuité. Assister à un concert, un opéra ou un ballet à Garnier ou Bastille représente un investissement important pour un public n'ayant pas de revenus.

La gratuité a donc de réels impacts sur la culture et sur ses publics. Elle favorise l'accès à la culture. Toute fois elle est critiquée au sens où l'on souligne son insuffisance. La politique culturelle ne peut s'en tenir à la gratuité. Laurence Engel, directrice de la BnF, invitée pour un débat sur France Culture après la publication récente de son ouvrage que peut la culture? soulignait ce point important.

Le gratuité ne suffit pas à garantir l'accès de la culture à tous. Tout d'abord, elle ne suffit pas à garantir l'accessibilité: beaucoup de publics non fréquentants le sont aussi du fait de leur endancement, de leur éloignement géographique par rapport aux institutions culturelles ou du fait d'une mobilité réduite. Bien souvent la non fréquentation des institutions culturelles vient d'empêchements et de contraintes diverses : vie professionnelle, vie de famille, etc. La culture ne doit donc pas être considérée comme un domaine à part. Elle doit être intégrée dans une vision globale de l'action sociale, ne pas être séparée des politiques économiques et sociales concernant le temps ~~et~~ les horaires de travail, les congés payés. Dans les musées, un tiers des visiteurs bénéficient déjà de la gratuité aujourd'hui: jeunes, demandeurs, bénéficiaires du RSA. La gratuité n'augmente pas nécessairement la fréquentation. De plus, il faut être prudent, faire preuve de distinction et de clairvoyance. Le Musée d'Orsay est l'un des plus fréquentés. Est-ce en raison de sa gratuité pour de nombreux visiteurs, même pour les expositions temporaires ; ou est-ce en raison des œuvres qui s'y trouvent, les Degas, Monet, Manet, et nombreux impressionnistes célèbres ?

Un problème de fond essentiel est à prendre en compte : l'accessibilité ne fait pas nécessairement naître l'envie. Aujourd'hui, en raison d'une augmentation globale du niveau de vie et des salaires, beaucoup sont ceux qui pourraient avoir accès à la culture sans la gratuité. Pourtant on constate que certains publics potentiels, relativement aisés, font partie des non fréquentants des institutions culturelles. Dans l'esprit de beaucoup la culture est perçue comme un « plus ».

un élément superflu de l'existence, comme une activité de loisir, de détente, de délassement parmi d'autres, et face à la diversité des offres existant pour dépenser son temps, pourquoi le choix plutôt qu'une autre activité ? La gratuité permet l'accès à la culture mais n'entraîne pas nécessairement la pratique effective de la culture. La sensibilité culturelle n'est pas innée mais acquise. Les penseurs sociologues de la culture, parmi lesquelles Pierre Bourdieu et Jean-Claude Passeron, ont sans cesse rappelé que l'absence de culture n'entraîne pas le sentiment de cette absence. Pour certains le coût de la culture pose un réel problème d'accès. Pour d'autres il s'agit de choix parmi l'offre culturelle : on peut être un jeune étudiant bénéficiant de la gratuité dans les collections permanentes des musées mais ne jamais les fréquenter, tout en payant un abonnement mensuel à la plateforme Netflix pour pouvoir regarder ses séries préférées.

La gratuité ne doit donc pas occulter des problèmes structurels, profonds, par exemple du lien à établir entre culture et école, à travers l'éducation artistique et culturelle ou autres mesures, qui permettent de développer un goût personnel pour la culture dès l'enfance. La gratuité, si elle devient le seul objectif des politiques culturelles, risque de se transformer en « mot magique » censé résoudre tous les problèmes, et détourner l'attention ou nuire à l'inventivité politique. La gratuité ne doit pas relever que du discours, de la communication politique, et ne doit pas non plus être perçue comme une mesure venue du haut, imposée verticalement par l'Etat et non selon un processus multiscalaire.

La gratuité pourrait alors s'inscrire dans des projets globaux, à l'échelle des institutions et des territoires. Les projets incluraient la médiation sous toutes ses formes : advocacy (défense, promotion), scénographie, éditorialisation.

La gratuité doit s'accompagner d'une évaluation détaillée, à toutes les échelles. Il convient en effet de différencier finement les publics et donc les actions à mener. Ainsi par exemple, on sait que la gratuité ou les taufs réduits destinés aux jeunes dans de nombreuses institutions et pour de nombreux spectacles bénéficie bien plus aux étudiants qu'aux adolescents. Il s'agit donc d'étudier précisément les facteurs de la non fréquentation, qui ne se réduisent pas toujours au coût. Le mot d'ordre des institutions culturelles, bibliothèques comprises est donc de connaître leurs publics, leurs demandes diverses, parfois incompatibles, pour offrir les services les plus adaptés possible. De plus, il faut aussi prendre en compte le contexte : les crises économiques successives, les restrictions budgétaires imposent un usage réfléchi des fonds alloués. La gratuité doit donc être justifiée pour être légitime. Ces compromis sont incontournables. Lorsque la gratuité ne peut être offerte à tous et en permanence, on peut trouver des solutions intermédiaires. La BNF, en plus de proposer un Pass Culture annuel à 15 euros depuis mars 2017, a mis en place la To璧ic e gratuite à partir de 17 h dans les salles du Haut-de-jardin. De plus, de nombreuses places assises sont disponibles gratuitement en dehors des salles de lecture. Le Pass Culture permet non seulement l'accès aux salles de lecture du niveau A1, mais aussi l'accès gratuit à toutes les

Concours section : BIBLIOTHECAIRE EXTERNE BIBLIOTHECAIRE EXTERNE
Epreuve matière : COMPOSITION
N° Anonymat : A000008080 Nombre de pages : 8

(Remplir cette partie à l'aide de la notice)

Concours / Examen : FBE Section/Specialité/Série : R.G.000
Epreuve : 102 Matière : 0430 Session : 2018

- CONSIGNES**
- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuille officielle, la zone d'identification en MAJUSCULES.
 - Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
 - Numérotter chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre.
 - Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
 - N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuille officielle. Ne joindre aucun brouillon.

expositions sur le site François-Mitterrand.

La gratuité doit être une mesure parmi d'autres, qui s'inscrit dans une voie d'ensemble et une politique des publics cohérente. La gratuité favorise en droit l'accès. Mais cela ne suffit pas : il faut l'encourager dans les faits, pour le dire simplement, il faut donner envie de venir, se rendre, sans connotation négative. Cela est d'autant plus vrai dans un contexte d'offre pléthorique. Chaque lieu de culture soit clair : les moyens les plus à même d'y parvenir, au sein de son territoire. Les exemples sont variés et nombreux. Le Musée du Louvre propose des séries de conférences gratuites autour d'une œuvre, conférences réalisées par des étudiants de l'Ecole du Louvre. Producteurs comme publics sont gagnants, les élèves complétant ainsi leur formation professionnelle de futurs médiateurs culturels. Les initiatives doivent s'inscrire au niveau local. Ainsi, les cabanes de Lise à la plage, mises en place grâce au département de Seine Maritime, sont un succès depuis plusieurs années. Installées du thoreau au Tréport, elles permettent aux habitants de lire gratuitement, au bord de la plage, durant l'été. La visibilité compte dans la réussite de telles initiatives. Il faut souligner l'opportunité formidable que peuvent représenter les réseaux sociaux bien utilisés dans le lien entre culture, gratuité, et éditorialisation de contenus. Gallica diffuse grâce à ses comptes Twitter, Instagram et Facebook des documents iconographiques de valeur esthétique, historique, culturelle, accompagnés de légendes explicatives. Médiation, valorisation des collections et éditorialisation s'unissent, comme dans l'application Gallicadaba destinée aux enfants. Il convient d'insister sur le rôle important des bibliothèques dans l'utilisation intelligente de la gratuité, au service de la culture et des publics. La médiathèque de Sénart (Hauts-de-Seine) a ainsi proposé un concert et une soirée thématique autour de Bob Dylan, puis Nobel de littérature, lors de l'édition 2018 de la Nuit de la lecture. L'entrée était gratuite. Ce genre d'événements permet de mettre en contact les différents publics de la médiathèque, de faire connaître le lieu qui acquiert ainsi une image positive, et de valoriser le fonds de la médiathèque. Le même 21 janvier, la Bibliothèque du Musée Grumet qui possède des collections rares était exceptionnellement et gratuitement ouverte au public, tandis qu'à la BNF, des sociétaires de la Tomodie française lisaienr des textes d'Antoine Artaud.

La gratuité est un sujet qui n'a cessé d'animer les politiques

5...18...

Concours section : BIBLIOTHECAIRE EXTERNE BIBLIOTHECAIRE EXTERNE

Epreuve matière : COMPOSITION

N° Anonymat : A000008080

Nombre de pages : 8

vultuelles, au moins des années 1950 jusqu'à aujourd'hui. Elle fait l'objet de critiques de la part des acteurs du monde de la culture, non tant à sa propre légitimité mais quant à son insuffisance pour résoudre les problèmes de l'accès à la culture et de la fréquentation des lieux de culture. Elle concerne essentiellement les institutions nationales tels que les grands musées, les monuments classés ou les institutions locales telles que les MJC, et risque donc d'occuper une partie de l'offre culturelle, subventionnée mais ne pouvant proposer une gratuité totale sous peine de désertion par manque de ressources. On pense notamment au spectacle vivant, aux petits théâtres, compagnies de danse, etc. De plus les politiques en faveur de la gratuité conduisent souvent à des formes de stigmatisation, de catégorisation excessives. La gratuité serait le moyen de sauver les jeunes des banlieues de la perdition, du djihadisme, de la violence, propos qui admettent le vieux paradigme entre civilisation et barbarie, culture et sauvagerie... La gratuité pour être efficace doit donc être pensée, réfléchie et non ponctuelle, localisée. Elle doit s'accompagner d'une connaissance approfondie du monde de la culture et de la société.

.../8.